

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 octobre 2020

Délibération 2020-89-1 : Annexe au Règlement des Etudes liée à la COVID

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covi-19 prévoit des dispositions applicables du 12 mars au 31 décembre 2020 à toutes les modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur et de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur.

Le Conseil d'administration, réuni en séance le 13 octobre 2020, valide les propositions de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante annexées à la présente pour les enseignements de l'année universitaire 2019-2020.

Fait à Talence, le 13 octobre 2020

Le Président

Jean-Jacques Soulas